



**MNS
-NS /**

L'UNSA Police saisit le ministre

L'UNSA Police poursuit ses actions en faveur du maintien des MNS-NS et saisit le ministre de l'Intérieur.

«On ne sort de l'ambiguïté qu'à ses dépens», comme l'énonce le dicton.

Or l'ambiguïté entoure la situation des MNS-NS des CRS. Seront-ils maintenus l'année prochaine ? Sur le sujet, personne n'a obtenu la moindre réponse claire. Néanmoins, les sous-entendus se développent : «mission non régaliennne», «de nouvelles évolutions ne doivent pas être exclues de principe».

Tandis que le défaitisme se développe chez certains syndicats, l'UNSA Police poursuit ses actions et saisit le ministre de l'Intérieur. Vous trouverez le courrier joint au présent.

« La situation des MNS-NS doit faire l'objet d'un dialogue social franc. La première étape consiste à lever l'ambiguïté et obtenir des réponses claires. C'est pourquoi nous posons les cartes sur la table et demandons au ministre de bien vouloir faire de même. »

-Philippe Capon

Secrétaire général
UNSA Police

Le 15/08/2018

Autonome et indépendant

www.unsa-police.fr



Référence : PC-SG/SEC2018-71

UNSA POLICE

Affilié à

L'Union Nationale des Syndicats Autonomes

25 rue des tanneries 75013 PARIS

Email : secretariat@unsapolice.com

Site : <http://police.unsa.org>

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax 01 71 18 22 90

Paris, le 13 août 2018

Monsieur Gérard COLLOMB

Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau

75008 PARIS

Monsieur le Ministre,

Dans la continuité des multiples saisines au sujet de la situation des Nageurs-Sauveteurs des CRS, l'UNSA Police demande un déploiement pérenne selon un plan quinquennal calqué sur les vacances scolaires afin que les élus et la DCCRS puissent avoir une vision sur le long terme des mesures de sécurité actuelles et futures sur le littoral français à l'occasion de la période estivale. La vocation des CRS déplacés est ici pleinement respectée puisque les NS CRS effectuent l'été leurs missions sur des stations balnéaires concentrant une importante population estivale...

Actuellement, soixante-cinq communes littorales de France disposent de 297 NS CRS armés sur leurs plages, atout non négligeable dans le contexte actuel.

Le déploiement de ces spécialistes répond à plusieurs problématiques de secours et de sureté. Les NS CRS célèbrent cette année le soixantenaire de leur création. Soixante années durant lesquelles leurs évolutions et leur engagement spécifique ont permis de mettre en avant leurs compétences en matière judiciaire et de sauvetage aujourd'hui reconnues de tous et par l'ensemble des élus et parlementaires.

Il est inconcevable de voir mourir cette spécialité reconnue et très appréciée des estivants.

Pour l'UNSA Police, le dispositif de surveillance exercé par les Nageurs Sauveteurs des Compagnies Républicaines de Sécurité relève des missions indispensables de l'état et de ses obligations à assurer la sécurité aux cotés des maires...

Concernant le « dispositif NS armé » mis en œuvre pour répondre à la menace terroriste toujours d'actualité, aucun argument sécuritaire ne pourrait justifier le retrait de celui-ci, notamment et à plus forte raison auprès des estivants qui en ont bénéficiés les années précédentes.

Au regard des évènements à venir sur notre territoire (Sommet du G7 à BIARRITZ en 2019, jeux olympiques 2024), pour l'UNSA Police, les enjeux en matière de sécurité sont importants et les NS CRS resteront indispensables dans les grandes missions de sécurité qui se présentent à nous ces prochaines années.

L'engagement des NS CRS est total et leur remise en cause serait une grave erreur qu'aucune restriction budgétaire ne saurait et ne pourrait justifier.

La France est un haut lieu de villégiatures, la mise en place d'un plan quinquennal de déploiement des effectifs nageurs sauveteurs est pour l'UNSA Police un gage indispensable à leur pérennisation.

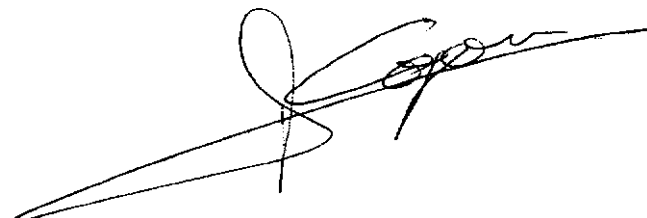
Les NS CRS, par leur présence au plus proche des citoyens, représentent un lien police-population fort que le président de la république a souhaité développer et qui trouve toute sa place dans la PSQ, les NS CRS renforçant la politique de sécurité générale sur l'ensemble des communes du littoral.

Monsieur le Ministre, les NS CRS doivent être maintenus, ils font partie intégrante du dispositif mis en place chaque été pour renforcer la sécurité des estivants sur les plages où ils sont les plus nombreux.

Je ne manquerai pas d'aborder leur situation lors de notre prochain entretien et je vous demande de prendre en considération l'ensemble de ces éléments qui sont connus de tous les élus employant chaque été des NS CRS.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma très haute considération.

Philippe CAPON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Capon', with a long horizontal stroke extending to the right.

Secrétaire Général
UNSA POLICE